Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Jeudi 03 Moharem 1443
12 Août 2021

N° 66

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1873**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1875**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions..... **1877**
Homologation de résolutions **1878**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1878**
Avis aux créanciers..... **1880**
Convocations
Sociétés anonymes **1881**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Duravit Tunisia

SA au capital 11 484 700 TND

Siège social : App A2 Résidence Molka, jardins du Lac, Lac II 1053 Tunis

Identifiant unique n° : 0765706 E

CNSS : N°167890-80

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22/4/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 16/6/2021 sous le n°21704338 Quittance n°M048148 dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 9/7/2021 sous le n°202156617

Il a été décidé ce qui suit :

- Ratifié la nomination provisoire de Monsieur Stephan Patrick Tahy en tant qu'administrateur de DURAVIT Tunisia.

2021R02080SANB2

Avis

PLASTICS S.A

Capital : 2 660 000 DT

MF : 012866K A M 000

Siège social : 43 Rue du Sahel Immeuble F 4ème étage Montfleury Tunis

1- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 22-6-2021 enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 02-8-2021 sous le n°21202166 et déposé au Registre National des Entreprises le 5-8-2021 sous le n°202168905 a été décidé la désignation des membres du conseil d'Administration Mr Souabni Ayed, Mr Souabni Béchir et Mme Souabni Zohra pour 2021-2022-2023.

2- Suivant le Rapport du conseil d'Administration du 22-6-2021 enregistré à la Recette des finances rue El Jazira Tunis le 02-8-2021 sous le n°21202102 et déposé au Registre National des Entreprises le 5-8-2021 sous le n°202168905 a été décidé la nomination de Mr Souabni Ayed Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de la société pour 2021-2022-2023.

2021R02090SANB2

Notice d'information pour le projet d'augmentation du capital

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques - SAIPH

Etablie conformément aux articles 164-302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination : Société Arabe des Industries Pharmaceutiques - SAIPH

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 61 920 000 TND divisé en 2 476 800 actions d'une valeur nominale de 25 TND chacune

Siège social : Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Matricule fiscal : 381453V/A/M/000

Registre national des entreprises : 0381453 V

Numéro d'affiliation à la CNSS : 206620-10

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 23 juin 2021 sous le n°21504049 quittance n°5452 a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 15 juillet 2021 bulletin numéro 144, annonce numéro 202159916 concernant le projet d'augmentation du capital social de la société et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Montant de l'augmentation en numéraires : (1.467.050) Dinars avec suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par FCPR AFRICAMEN représenté par la société AMEN CAPITAL auquel s'ajoute une prime d'émission de 3.032.950 dinars ; Tous les montants provenant de l'apport et de la prime d'émission seront intégralement payés lors de la souscription en numéraire.

Nombre d'actions à souscrire : 58 682 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 25 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Délai de souscription : FCPR - AFRICAMEN bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital à partir de la date d'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds : Auprès de l'Amen Bank - Agence Mohamed V - compte n°07 807 0081340605786 44.

2021402050SANB2

SOCIETE ACTIA TUNISIE

Identifiant unique : 1076472C

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II - 2, Impasse des Entrepreneurs - 2035

Tunis - Carthage

I- Modification des statuts :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ACTIA TUNISIE en date du 28 mai 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 Juin 2021 sous le numéro 21704778 quittance 55775 dont un exemplaire a été déposé au

Registre National des Entreprises le 5 Août 2021 sous le numéro 2021F42927149, il a été décidé de :

1. Dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général

2. Instaurer une limite d'âge à l'exercice des fonctions de directeur général

3. En conséquence modifier les articles 16 et 20 des statuts de la société.

II- Démission et nominations :

En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration d'ACTIA TUNISIE en date du 28 Mai 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 Juin 2021 sous le n°21704780 quittance 55780 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 5 Août 2021 sous le numéro 2021F42927149, il a été décidé de :

1. Acceptation de la démission de monsieur Hassouna Fatnassi de ses fonctions de Président Directeur Général.

2. Nomination de monsieur Hassouna Fatnassi en qualité de Président du Conseil d'Administration pour un mandat dont la durée ne saurait excéder celle de son mandat d'administrateur.

3. Nomination de monsieur Philippe Alberto en qualité de Directeur Général pour une durée de 3 ans.

2021402051SANB2

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PROMOTION INDUSTRIELLE ACTIA

«Production Electronique»

CIPI ACTIA

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II

2, Rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0002758B

I- Modification des statuts :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de CIPI ACTIA en date du 28 mai 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 juin 2021 sous le n°21704764 quittance 55670 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 2 Août 2021 sous le numéro 2021 F69963219, il a été décidé de :

1. Dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général

2. Instaurer une limite d'âge à l'exercice des fonctions de directeur général

3. En conséquence modifier les articles 16 et 20 des statuts de la société.

II- Démission et nominations :

En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration de CIPI ACTIA en date du 28 Mai 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 Juin 2021 sous le n°21704762 quittance 55674 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 2 Août 2021 sous le numéro 2021F69963219, il a été décidé de :

1. Acceptation de la démission de monsieur Hassouna Fatnassi de ses fonctions de Président Directeur Général

2. Nomination de monsieur Hassouna Fatnassi en qualité de Président du Conseil d'Administration pour un mandat dont la durée ne saurait excéder celle de son mandat d'administrateur.

3. Nomination de monsieur Philippe ALBERTO en qualité de Directeur Général pour une durée de 3 ans.

2021402052SANB2

Société les Ciments d'Oum El Kélil CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 dinars

Siège social : cité des jardins le Kef

MF : 014606 Z/A/M/000

RC : B1134871997

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 30 Juillet 2021 enregistré à la recette des finances en date du 3 Août 2021 (quittance n°M048261) et déposé au registre national des entreprises le 6 Aout 2021 (quittance n°202169342), le conseil d'administration approuve la délégation accordée à Monsieur SAIDANI Chedly membre du conseil d'administration représentant de la société les ciments de Bizerte pour représenter la direction générale de la société les Ciments d'Oum el Kélil et ce en l'attente de la désignation d'un nouveau Président Directeur Général.

Dans la limite des dispositions prévues par la législation en vigueur et conformément au statut de la société, le conseil d'administration délègue au président directeur général tous les pouvoirs mentionnés au chapitre 25 du statut précité.

2021402056SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal d'augmentation de capital social

De la Société Commerciale EL FERDAWS

03 Rue Mahrouk - Tunis

Mle Fiscal : 1360099/P

Par acte SSP en date du 20/12/2020 portant augmentation du capital social et la mise à jour des statuts de la Société Commerciale El Ferdaws sise au 03 rue El Mahrouk Tunis enregistré à la recette des finances Al Jazira Tunis le 29/01/2021 sous le n°215520312 reçu n°006246 portant augmentation du capital de 10.000 Dinars à 117.800 dinars

Deux copies ont été déposées au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°202135135 en date du 30/4/2021.

2021T00782SRLB2

Dissolution anticipée et liquidation

Société AERO STANREW SARL - en liquidation

60, Avenue de l'Union du Maghreb Arabe, la Soukra 2036 Ariana

Capital : 2.500 dinars

MF : 0971614C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2021, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30 juillet 2021 sous le n°21505311 quittance numéro M061586 et déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202168079 le 4 août 2021, il a été décidé : - la dissolution anticipée de la société - la nomination de Monsieur Mohamed Kammoun en tant que liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Tout créancier éventuel doit déposer son titre de créance certifié conforme dans un délai ne dépassant pas 30

jours à partir de la date de la parution du présent avis au JORT entre les mains de liquidateur élisant domicile au 13, rue Ibn Qutayba Cité Jardins 1002 Tunis.

2021R02088SRLB2

MODERNE PLAST S.A.R.L

Capital : 1300 000 DT

MF : 0753151B A M 000

Siège social : Zone Industrielle 1100 Zaghouan

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 24-6-2021 enregistré à la recette des finances Zaghouan le 02-8-2021 sous le n°21702404 et déposé au Registre National des Entreprises le 5/8/2021 sous le n°202168888 a été décidé la nomination de Mr Souabni Ayed gérant de la société pour 3 ans renouvelables 2021-2022-2023.

2021R02089SRLB2

Société EAC SARL

M.F : 1611547PAM000

Capital social : 300 000 DT

Siège social : Rue de Sousse Mghira 1135 Fouchana

Suivant le PV en date du 14/7/2021 enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le numéro : 21502795 Quittance n°45837 le 02/8/2021 dont 01 exemplaire a été déposé au RNE le 4-8-2021, les associés ont décidé : La liquidation et cessation d'activité ainsi la nomination de Mr Nabil Rachdi liquidateur de la société.

2021402045SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 8/7/2021 enregistré à la recette d'Ezzaha le 12/7/2021, quit M027718, enreg 21201330, Sonia Mahbouli a cédé le fonds de commerce exploité dans le local au 04 rue Habib Bourguiba Ezzahra, exploité vente des vêtements, avec ses éléments corporels et incorporels à Wassila Bacouche C.I.N n°03491207.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées au local de Wassila Bacouche 04 rue Habib Bourguiba Ezzahra dans les 20 jours qui suive l'apparition au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 16/7/2021.

2021T00776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen n°M050064 Mme Chahla Rhimi a vendu à Mr Houcine Aloui Gharbi la totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des produits de nettoyage sis à Km4 Route de Bizerte Mnihla, les oppositions seront adressées à l'acheteur à son adresse Rue 1669 Cité 2 Mars Ettadhamen Ariana, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk paru le 31/7/2021.

2021T00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/6/2021 et 26/7/2021, enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 3/8/2021 sous le n°21204662 quittance n°M075078, Madame Mouna Zarrouk demeurant 13 Sadok Zmorli cité Ghazella Ariana, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1450525M, CIN n°04725956 a vendu à la société "CHEMI FOOD COMPANY" société à responsabilité limitée, demeurant à résidence prestige Ennasr 2 Ariana bureau n°M4, inscrit au registre national des entreprises sous le n 1318345/R, la totalité du fonds de commerce sis à 14 rue Ahmed Tlili Menzah 6 qu'elle l'exploite avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Mongi Drine Avocat son cabinet situé à 43 avenue Habib Bourguiba le Colisée Tunis 1000 escalier D bureau n°140 et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 5/8/2021 au journal Echourouk.

2021T00780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 22/07/2021 enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri - Nabeul le 30/7/2021, sous le n°21203007 quittance n°M048966, Mme. Bahria Ben Ali, demeurant à la rue Ibn Heni - Nabeul, a vendu à Mr. Mohamed Setthom, demeurant rue Hanafia Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis Cité Ennajeh Nabeul exploité dans l'activité d'un café de 1ère catégorie, MF : 1703986V. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication des présents au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du dimanche le 1er août page 22.

2021R02074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 30 Juin 2021 à la commune de Tataouine enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 1 Juillet 2021 Mr Khaled Ben Bechir Ben Attia CIN 06503094 a vendu à Mr El Miloud Ben Mohamed Abderrahmen CIN 06504728 l'ensemble du fonds de commerce sis à la rue Habib Mestaoui destiné à la vente des articles électroménagers et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne est parue le samedi 31 Juillet 2021 au journal Achourouk.

2021R02075FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation rédigé par le notaire Nafaa Ben

Rhouma et son assesseur le 19/11/2020 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 7/01/2021 quittance n°M001720 Monsieur Mohsen Ben Abdelkader Lahmar CIN 01755881 sise à el mida donne sous toutes les garanties de faits et de droit le fonds de commerce dénommé 7 Novembre Dar Allouch Kelibia à son fils Abdelkader Ben Mohsen Lahmar CIN 06420420 les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 6/8/2021.

2021R02076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/7/2021 enregistré à la recette des finances la Goulette le 26/7/2021, n° de quittance n°M060975 de l'enregistrement 21204289, Md Ayari Amel, titulaire de la C.I.N n°00322610 a vendu un fonds de commerce Salon de coiffure esthétique et ventes de produit cosmétique avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue de l'Oasis cité El Wahat lot n°31 1er Etage à gauche de l'escalier l'Aouina Tunis à Md Oumaima Ferchichi le prix de vente et consigné entre les mains de Maître Jedidi Sofiene toutes les oppositions doivent être déposées auprès de son bureau sis à 38 bis Av Beb Bnet Tunis durant les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien le 4/8/2021.

2021R02077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/7/2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 8/7/2021 sous le numéro 21203897 Kamel Ayadi MF : 1306911 L a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité dans le local sis à 66 Rue Immam Ibn Arafa La Marsa à Mahbouba Hfaiedh épouse Lamouchi. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse au local sis à 66 Rue immam Ibn Arafa La Marsa dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 4 Août 2021.

2021R02084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 4-8-2021 et enregistré à la recette des finances Sakit Eddaiir Sfax le 4-8-2021 quittance M035177; N°21201051. Mr Abderrazek Mkawar CIN 01027473 demeurant à Sakit Eddair Sfax a vendu à Mr Tlili Barhoumi; CIN 06133685 demeurant à Riadh en Arabie Saoudite, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires demeurant à Sakit Eddair route Mahdia km 8 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Borchani Walid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse situé 73 Av Hédi Chaker Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux; le Temps et Assabeh du vendredi 6-8-2021.

2021X00901FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé non daté par Maître Issam Belhaj domicilié au Centre Urbain Nord E1 B12 Tour des bureaux 1082 Tunis, dont la signature de ses deux parties est légalisée le 5/7/2021 et 6/7/2021, enregistré à la recette des finances d' Menzeh 6 le 6/7/2021, n° d'enregistrement 21204185, n° de quittance 068891, la société «FATHIA PATISSERIE «REGLISSO»», société unipersonnelle à responsabilité limitée, son identifiant unique n°1624247Y, son capital est de un mille Dinars, domiciliée à 54 Abou Walid Ibn Roched, Riadh Andalous, Ariana 1 Médina-Ariana, son gérant Mme. Najla Bouchoucha, titulaire de la CIN°08382811 datée du 5/4/2014, a vendu à la Société «LZ ANDALOUS», société à responsabilité limitée, en cours de constitution, domiciliée à Abou Walid Ibn Roched, Riadh Andalous N°54. Ariana El médina, Ariana, son gérant M. Ibrahim Soua, titulaire de la CIN n°08261777 datée du 14/7/2015 Tunis, tout le fonds de commerce sis à Abou Walid Ibn Roched, Riadh Andalous n°54B, destinés à la fabrication de pâtisserie, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à former entre les mains du rédacteur de l'acte maître Issam Belhaj sis au Centre Urbain Nord E1 B12 Tour des bureaux 1082 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée le 28/7/2021 dans le journal "Al Sabah" sous le n°23093.

2021402047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 30 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Jilma le 3/8/2021 quittance 21201036 sous le numéro M018230, Bassem Saibi a vendu à Bilel Abdellaoui le fonds de commerce situé à l'Avenue de la révolution Jilma Sidi Bouzid (rue elbenna route principale GP3) exerçant l'activité de la vente des produits alimentaires.

Les oppositions seront faites à l'acheteur Bilel Abdellaoui sise à l'Avenue de la révolution Jilma Sidi Bouzid (rue elbenna route principale GP3) et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'apparition du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est apparue dans le journal «le Quotidien» le 5/8/2021 numéro IP22117104.

2021402054FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce en date du 22/3/2021 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 26/3/2021, quittance n°M023124,enregistrement n°21300739, La société El chark (café de la république) représentée par son

chargé de justice Mr Abdelmajid Ayadi, dont le siège social est situé au 73 avenue de la République Sousse, a donné en location à Mr Malek Ben Khelifa Jelassi, titulaire de CIN n°08469425, la totalité du fonds de commerce «Café de la République» sis à 73 Avenue de la République Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels, pour une durée de deux ans (2) à compter du 01/4/2021 au 31/3/2023 renouvelable pour la même période (deux ans).

Le présent avis sera publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien le 7/8/2021.

2021S00860FCCC3

Location gérance

M.F : 1729416A

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse le 22 juillet 2021 sous le n°21300840, Quittance n°M019507, la société Total Tunisie immatriculée sous n°003143D/A/M/000 dont le siège social est à la rue du Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 représentée par Mr Abdessalem Ghnimi. A mis en location son fonds de commerce la station-service TOTAL ZAOUIET Sousse Route Monastir pour monsieur Imededdine Gaha titulaire de la CIN n°04139390 délivrée à Tunis le 23 mai 2000.

Pour toute opposition dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au locataire monsieur Imededdine Gaha à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 6/8/2021 référence. IP 321/666.

2021S00863FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association un Million de Femmes Rurales et les Sans Terres.

Siège : 120 Avenue de l'Environnement - 1130 Teboulba.

Sujet de l'association : Développement.

Objectifs :

1) Travailler pour faire prendre conscience de la nécessité d'améliorer les conditions des femmes rurales et des agriculteurs sans terres et les petits paysans.

2) Chercher à participer à la formulation des politiques publiques aux niveaux local, régional et mondial.

3) Contribuer à la préparation d'études et de propositions de petits projets au profit des femmes pauvres et agriculteurs sans terres.

4) Sensibiliser à la préservation des rôles locaux et à la consolidation de la souveraineté alimentaire et participer à la sensibilisation de l'importance de l'agriculture écologique et biologique en tant qu'alternative de développement :

Présidente : Torkia Chaibi,

Secrétaire générale : Sonia Charbti,

Trésorier : Hatem Laouini.

2021T00774APSF1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture

Suite à l'arrêté d'agrément par Monsieur le Gouverneur du Kef en date du 6 avril 2021 sous le n°03/2021.

Il a été crée un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

Zone d'activité : Ain Elkarma

Secteur : Ain Elkarma

Délégation : Sakiet Sidi Youssef

Nomination : Bou Lahmar

Siège social : Ain Elkarma

Nom du président du conseil d'administration : Younis Ben Rabeh Ben Ali Chaabouni.

Missions :

La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

L'Accomplissement de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2021T00781APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 12/3/2021

Date de décision du gouverneur de Kairouan : 16/4/2021

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de pêche à El Makhsouma - Kairouan Sud

Lieu d'intervention : El Makhsouma-Kairouan Sud - Gouvernorat de Kairouan.

Siège : El Makhsouma - Kairouan Sud.

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelles, sensibilisation des consommateurs d'eau et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Ali Ben Mokhtar Haddaji.

Trésorier : Mr Amor Ben Ali Taamallah.

2021S00861APSF1

Constitution d'un syndicat

En application de la loi organique du 30 juillet 2013 enregistrée à la recette des finances Abou El Kacem Chebi Sfax Direction des Finances sous le n°21702762, un syndicat professionnel des agents des douanes a été constitué à Sfax.

- Nom : Syndicat Nationale des Officiers et Agents des Douanes Tunisiens.

- Siège : Rue Omar El Mokhtar, le port de commerce nord de Sfax.

- But : Défense des agents et des cadres douaniers et l'amélioration de leurs compétences professionnelles.

- Commission : Secrétaire général : Muhammad Bizani - Secrétaire général adjoint :

Ridha Jaziri - et Trésorier : Muhammad Gharbi.

2021X00899APSF1

Constitution d'une association

Une association a été constituée sous le nom «Association Sportive Féminine» son but est la pratique des exercices physiques sous toutes leurs formes, demeurant à Cité 05 Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis. Les objectifs de l'association sont : - Promotion de la pratique des activités sportives féminines - Contribution pour le développement des activités sportives des jeunes - Participation à des compétitions sportive nationales et internationales. Le Comité actuel de l'association se compose de : - Hajer Siala : Présidente - Amel Daoud : Secrétaire Générale - Salima Draoui : Trésorière.

2021402046APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un Nouveau Bureau de Syndic

Syndic Résidence Oumaïma

Rue Ibn Jazzar Bhar Lazrek - La Marsa

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 17/7/2021 à la présence du Maître Mohamed Ridha Kouskoussi huissier notaire et suivant l'accord de la municipalité de la Masa le 5/8/2021 sous le n°9571 la nomination d'un nouveau bureau de syndic.

Président : Mr Radhouene El Fekih Salem

Trésorier : Mr Youssef Ben Chedly

Membres : Wael Maghrebi - Lotfi El Mezzi - Abdelaziz Ben Mahmoud.

2021T00783APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Suite à une saisie immobilière
Etude de Maître Zarouani Chawki
Avocat
Rue Farhat Hached - Gafsa
Tél : 76.220.991
MF : 477947Q

Le créancier saisissant : Chadhlia Ben Ibrahim Gouader demeurant Ksar Gafsa.

Le débiteur saisi : Kadri Abdenacer demeurant Ksar Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Zarouani Chawki avocat rue Farhat Hached Gafsa Tél : 76220991.

L'immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain à usage de construction d'une surface totale de 50m² situé Ragouba Gafsa.

Mise à prix : 21.500.000 dinars plus les frais et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa le jeudi 9 septembre 2021 (9/9/2021) à neuf heures du matin.

Conditions de la vente : Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 du prix doit être consigné à l'avance.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour touts renseignements, il est possible de s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Gafsa ou un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Zarouani Chawki avocat rue Farhat Hached Gafsa.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Gafsa.

2021R02078VEPA1

Vente d'un fonds de commerce
Maître Ben Hassine Sami
Huissier de justice
Titulaire de la maîtrise en Droit et diplômé
De l'Institut supérieure de la magistrature
Rue d'Italie Imm. El Bochra
Tel : 73.227.066
Fax : 73.227.063
Matricule Fiscal : 794256/L A P 000

L'huissier de justice ci-dessus annonce qu'il va vendre aux enchères publiques le mercredi 18/8/2021 à 11 H du matin au siège de fonds de commerce :

Un fonds de commerce en tant qu'un café connu sous le nom "LATINO" (précédemment "misk ellli") avec tous ses éléments corporels et Incorporels selon l'expertise, sis à la rue Azouz Boukhris cité Sahloul Sousse.

Créancier demandeur de poursuite : Isam Smida, sis à cité 7 novembre Ksibet Sousse.

Débiteur saisi : Abderraouf Mrad, C.I.N 02990931, le seul identifiant n°0922813K (registre de commerce précédent A2768902005).

La mise à prix : cent vingt quatre milles soixante douze dinars (124.072.000d) après réduction de 20% du prix initial.

Toute personne peut visiter et consulter le cahier de charges auprès de l'huissier de justice durant la semaine.

Pour toute personne voulant participer à la vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce auprès de l'huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2021S00862VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la deuxième fois
Après réduction de la mise à prix de 40%
Dans l'affaire n°1281, objet du titre foncier n°11084 Médenine
Etude de Maître Mohamed Mars
Avocat auprès de la cour de cassation
47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine
Tél. : 75.643.113

1- Créancier saisissant :

Banque Tuniso-libyenne (Banque Arabo - Tunisienne de

Développement et du Commerce Etranger auparavant), société anonyme, en la personne de son représentant légal, registre de commerce n°B197871996, dont le siège social est au 25 Avenue Kheireddine Bacha, Tunis, domicile élu au bureau de son avocat : Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine en sa qualité de créancière hypothécaire.

2- Débiteur saisi :

Société Yasmina Parc, en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont le siège social est au Centre de Thermalisme, Zone Touristique, Midoun - Djerba, registre de commerce n°B143122001, en sa qualité de débiteur hypothéqué.

Immeuble saisi :

L'immeuble dont une partie de ses actions est saisie, se compose du titre foncier n°11084 Médenine dénommé "Essafa" sis dans le Secteur d'Ouled Amor, délégation de Djerba-Midoun, Gouvernorat de Médenine, et précisément dans la zone touristique, dans le secteur communal, limitée dans son ensemble :

Au sud : Hôtel Yasmina Parc, sur une longueur de 60,17 m

A l'est : domaine public maritime, sur une longueur de 108,96 m

Au nord : propriété de l'hôtel Vista, sur une longueur de 50,99 m

A l'ouest : passage carrelé reliant entre hôtel Yasmina Par cet hôtel Vista, sur une longueur de 106,43 m.

La superficie globale de l'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°11084 Médenine, est estimée à 5919,00 m² de terrain.

Il contient un passage de terre, s'étendant est-ouest, avec clôture existante de ses cotés sud et nord, la partie sud au-delà du passage contient un transformateur, ainsi qu'une partie du groupe électrogène lui attenant un souterrain relié à un bâtiment dépendant de la société poursuivie et hors de l'objet de la saisie, il contient aussi une partie d'escalier dépendant de ce bâtiment et il y a également quatre palmiers et sept bouquets de palmiers distribués sur le reste du terrain, et à l'angle sud-est se trouve un réservoir d'eau souterrain dépendant de la poursuivie.

Cet immeuble est destiné aux activités de loisirs.

La mise à prix est fixée à deux cent vingt deux mille deux cent onze dinars quarante huit millimes (222.211,048 D) après sa réduction à l'audience du 4/8/2021, de 40% dans l'affaire n°1281, ventes immobilières, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience fixée pour le mercredi le premier de septembre deux mille vingt et un (01/9/2021), devant la chambre des criées au Tribunal de Première Instance de Médenine, à compter de neuf heures et suivantes.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de service.

Observation : Les étrangers ne pourront participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour participer à l'enchère on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation du cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021X00900VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Lamjed Ben Ahmed Amaimi agriculteur, CIN03056241 à demeurant à Gafsa el Amaimia Sidi Iche Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «asma 52» objet du TF n°7334 Gafsa sis à amaimia délégation de Sidi Iche gouvernorat de Gafsa et à 10km du centre ville d'une contenance de 27097 m² consistant en un terrain agricole qui contient des amandiers productifs complantés il y a 10 ans environ qui bénéficie de l'irrigation complémentaire de l'association de l'eau de sidi iche avec un Sondage et il est clôturé par de figues de barbarie.

Mise à prix : (40.645.500 d) après la réduction de prix de 40%,

La date et lieu de la vente : le 9/9/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00902VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Ali Ben Ayedi Chmak, CIN 03932612, RCA1337051998 demeurant à 14 rue Jalta Chebba Mahdia

2/ Ayedi Ben Mohamed Ben Mansour Chmak CIN 03811079, demeurant à rue Jalta Chebba mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les immeubles sis à la cité sidi Salem chebba Mahdia du plan de lotissement architectural approuvée par l'Administration régionale de

l'équipement et du logement de Mahdia le 3/7/2013 consistant en des parcelles :

L'immeuble n°1 contenant la parcelle n°2 délimitée du coté sud par une route, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°3 et du coté ouest par la parcelle n°1 d'une contenance de 375 m², l'immeuble n°2 contenant la parcelle n°3 délimité du coté sud par la parcelle n°1, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°4 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401m², l'immeuble n°3 contenant la parcelle n°4 délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par un tiers, du coté nord par la parcelle n°5 et du coté ouest par une route d'une contenance de 401m².

L'immeuble n°4 contenant la parcelle n°7 délimité du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la parcelle n°8, du coté nord par une voie projetée et du coté ouest par une route d'une contenance de 306 m².

L'immeuble n°5 contenant la parcelle n°8 délimitée du coté sud par la parcelle n°6, du coté est par la parcelle n°9 du coté nord par une route du coté ouest par l'immeuble n°4 d'une contenance de 237 m².

L'immeuble n°6 contenant la parcelle n°11 délimitée du coté sud par la parcelle n°12, du coté est par la parcelle n°14, du coté nord et ouest par une voie projetée d'une contenance de 315 m². L'immeuble n°7 contenant la parcelle n°12 délimitée du coté sud par un tiers, du coté est par la parcelle n°13, du coté nord par la parcelle n°12 et du coté nord par une route d'une contenance de 300 m², l'immeuble n°8 consistant en la parcelle 13 délimitée du coté sud par un tiers, du coté est par une voie projetée, du coté nord par la parcelle n°14 et du côté ouest par la parcelle n°12 d'une contenance de 310m², l'immeuble n°9 consistant en la parcelle n°15 délimitée du coté sud et est par une voie projetée du côté nord par un tiers et du côté ouest par la parcelle n°16 d'une contenance de 341 m² et l'immeuble n°10 consistant en la parcelle n°18 délimitée de côté sud par une voie projetée, du côté est par la parcelle n°17, du coté nord par un tiers et du côté ouest par la parcelle n°19 d'une contenance de 424 m².

Mise à prix : (252.195.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 8/9/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

La date et lieu de la vente : le 8/9/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00903VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques (licitation)

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromen Montplaisir Tunis

Demandeurs : Monsieur Abdallah Ben Mohamed Ben Abdelkader Mouley et ses fils Karim et Hazem, élisant domicile au cabinet de leur avocat maître Nizar Snoussi dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie poursuivie : Anis Ben Abdallah Mouley, demeurant au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 et au siège de la délégation d'El Mourouj conformément aux dispositions de l'article 385 CDR

Descriptif de l'immeuble : Villa sise au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 à Ben Arous objet du TF 7078 Ben Arous d'une superficie de 348 m² composée de :

- Un sous-sol de 2 chambres, cuisine et wc de 30 m² couvert

- Un RDC avec hall 2 chambres, salon, cuisine, salle d'eau et escalier vers le 1er étage de 124 m² couvert avec une autre cuisine à l'extérieur de 13 m²

- 1er étage de 4 chambres, salle de bain de 124 m² couvert.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent quatre-vingt trois mille huit cent trente-neuf dinars 768 millimes (283 .839, 768 DT) à majorer des frais et débours.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 01/9/2021 à 9 heures du matin au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

Pendant les heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2021402055VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public et aux créanciers

D'une décision de distribution des fonds

Le liquidateur de la société MAN SERVICES (Société en liquidation) au capital de 3 673 200 Dinars, identifiant unique 1472851T sise à immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa - 1053 Berges du Lac Tunis, informe le public que la décision de distribution ne comporte aucun créancier et les fonds disponibles seront partagés entre les associés.

Ainsi toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution. Au delà de cette date les

oppositions ne seront plus recevables. Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur à l'adresse suivante : Immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa 1053 Berges du Lac Tunis.

2021401937VEPA2

Avis au public et aux créanciers

D'une décision de distribution des fonds

Le liquidateur de la société VIMT (société en liquidation) au capital de 1 202 400 Dinars, identifiant unique 1468415X sise à immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa - 1053 Berges du Lac Tunis, informe le public que la décision de distribution ne comporte aucun créancier et les fonds disponibles seront partagés entre les associés.

Ainsi toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution. Au delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables. Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur à l'adresse suivante : Immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa 1053 Berges du Lac Tunis.

2021401938VEPA2

Vente sous pli fermé au plus offrant

Héritage Rim Elkafi (liquidation)

Liquidateur monsieur Mokhless Ben Youssef se propose de vendre au plus offrant par cahier de charge les biens immobiliers suivant :

- Une Maison située avenue de la République Tabourssek objet du titre foncier n°9097 Béja, à un prix d'ouverture de 438 600.000 dt.

- Terrain agricole du titre foncier n°2706 Béja, une superficie de 5 hectares 10 ares et 66 centiares, à un prix d'ouverture de 47.979.800 dt.

- Parties de la parcelle n°12 du titre foncier numéro 4296 Béja, d'une superficie de 5 hectares 16 ares et 54 centiares à un prix d'ouverture de 43.064.200 dt.

- Parties du titre foncier numéro 376 Béja, d'une superficie de 3 hectares 30 ares et 05 centiares, à un prix d'ouverture de 36.305,500 dt.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acheteur.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres et voulant prendre un rendez-vous de visite des lieu doit prendre contact avec le liquidateur monsieur Mokhless Ben Youssef Tel : 24 608 091.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être par une enveloppe fermée avec la mention : NE PAS OUVRIR - Appel d'offre de vente par cahier de charge d'un bien Immobilier elkafi»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et recommandées avec accusé de réception ou par Rapide poste au à son adresse maître Mokhless Ben Youssef 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir - Tunis au plus tard le 15/9/2021 (le cachet de la poste faisant foi).

- L'ouverture des offres et le choix sera effectuée par le juge commissaire au Tribunal de Première Instance de Tunis.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

2021402048VEPA2

Vente sous pli fermé au plus offrant

Villa à el Agba

Mandataire monsieur Mokhless Ben Youssef se propose de vendre au plus offront par cahier de charge le bien immobilier suivant :

- Une Maison située au 05 rue du Martyr Sadok Ben Mohamed cité Ben Younes el Agba Manouba objet du titre foncier n°2653 Manouba.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement…) sont à la charge de l'acheteur.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres et voulant prendre un rendez-vous de visite des lieux doit prendre contact avec monsieur Mokless Ben Youssef. Tel : 24 608 091.

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et recommandées avec accusé de réception ou par Rapide poste au nom du maître Mokhless Ben Youssef 55 avenue Kheireddine Pacha Montplaisir - Tunis au plus tard 31/8/2021 (le cachet de la poste faisant foi). L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doivent être par une enveloppe fermée avec la mention : "NE PAS OUVRIR - Appel d'offre de vente par charge d'un bien immobilier à el Agba".

- L'ouverture des offres et le choix seront effectués par le juge commissaire au Tribunal de Première Instance de Tunis2.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

2021402049VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GAT PROMOTION IMMOBILIERE

SA au capital de 19.000.000 DT

N° Affiliation CNSS : 621960-93

I.U. : 1325482S

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Promotion Immobilière, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 6 septembre 2021 à 17h au bureau de la société sis au 25 Avenue Jean Jaurès, 11ème étage - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire

- Mise à jour des statuts de la société par la modification des articles 1-7-8--22-23-26-29-38-43

Messieurs les actionnaires peuvent assister à ladite Assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2021T00777SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GAT IMMOBILIER

Au capital de 1.851.520 DT

N° Affiliation CNSS : 334-43

Siège social : 15 Bis Rue Ghandi - Tunis

I.U : 0000536E

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Immobilier, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 6 septembre 2021 à 16h au bureau de la société sise au 25 Avenue Jean Jaurès, 11ème étage Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire;

- Mise à jour des statuts de la société par la modification des articles 1-9-10-23-30-32-34-38-45-50-52.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à ladite Assemblée sur présentation de leur identité ou se faire représenter.

Tous les documents destinés à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2021T00778SANB3

Convocation

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme au capital de 19 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 9 Septembre 2021 à 10 Heures à l'Hôtel Barcelo Concorde Berges du Lac Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020 du Groupe ALKIMIA.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

7- Affectation du résultat net de l'exercice 2020.

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGO sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un ''POUVOIR'' soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2021R02082SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 012357 S

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE I convoquée pour le 16 Août 2021 est ajournée au jeudi 26 Août 2021 à 10 heures (heure locale de Tunis), au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V 1001- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités et délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;

2- Continuation de l'activité de la société en application de l'article 388 du Code des sociétés commerciales) ;

3- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Nb :

- Cette Convocation annule et remplace la convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 16/8/2021.

- Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Corona virus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, la BTK met à la disposition de ses actionnaires les moyens nécessaires pour organiser la réunion à distance en audio conférence.

2021R02087SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 22 septembre 2021 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2020.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2021.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs

10. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

11. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite assemblée.

2021S00859SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

SAGES CAPITAL

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Imm. Molka Bur, B5-B6, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

MF : 961710W/A/M/000

RC : B2428492006

Messieurs les actionnaires de la Société SAGES Capital s.a, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 7 septembre 2021 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2020 ;

3. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2020 ;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2020 ;

5. Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2020 et des états financiers clos au 31 décembre 2020

6. Approbation des conventions réglementée au titre de l'exercice 2020 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

10. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;

11. Désignation du commissaire aux comptes ;

12. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021402057SANB3